



Un crédit vous engage
et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités
de remboursement avant
de vous engager.

Vous avez choisi SYGMA BNP Paribas Personal Finance pour le regroupement de vos crédits
et nous vous en remercions.

Vous bénéficiez désormais d'une seule mensualité à rembourser et d'un interlocuteur
privilégié : notre service client Cetelem.

En effet, Sygma et Cetelem sont des marques commerciales du groupe BNP Paribas Personal
Finance. C'est pourquoi nos services de relation clientèle sont mutualisés.

Pendant toute la durée de remboursement de votre prêt, nous serons toujours là pour vous
accompagner au mieux. Et à ce titre, nous pourrions être amenés à vous contacter pour faire
un point sur votre situation.

**Pour toute question,
nos conseillers sont à votre écoute :**

► **N°Cristal** 09 69 32 12 58

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 8h à 20h
et le samedi de 9h à 16h.

Bien sincèrement,

Le Directeur de la Relation Client

*Pour en savoir plus sur
SYGMA BNP Paribas Personal
Finance, rendez-vous
sur notre page dédiée
[https://personal-finance.bnpparibas/
courtage-sygma/](https://personal-finance.bnpparibas/courtage-sygma/)*

**Vous pouvez vous opposer sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection auprès
de BNP Paribas Personal Finance. Service Consommateur - 95908 Cergy-Pontoise Cedex 09.**

Sygma est une marque du groupe BNP Paribas Personal Finance. Établissement de crédit - S.A. au capital de 583 834 454€. Siège social :
1, boulevard Haussmann 75009 Paris - 542 097 902 RCS Paris - N° ORIAS : 07 023 128 (www.orias.fr). N° ADEME : FR200182_03KLJL.

Le point sur votre gestion

De la souplesse au quotidien



DES MENSUALITÉS MODULABLES

Le montant des mensualités que vous devez rembourser n'est plus adapté à votre situation et vous souhaitez le modifier : vous pouvez en **augmenter ou diminuer le montant jusqu'à 30 % sans justificatif**, sur simple coup de fil et gratuitement⁽¹⁾.



PAUSE REMBOURSEMENT

Vous devez faire face à une dépense imprévue qui risque de déséquilibrer votre budget : vous avez la possibilité de faire **une pause dans vos remboursements** en reportant votre mensualité jusqu'à 2 fois par an⁽²⁾.



DATE DE PRÉLÈVEMENT FLEXIBLE

Vous pouvez à tout moment changer votre date de prélèvement et choisir celle qui vous convient le mieux entre le 1^{er} et le 28 du mois⁽³⁾.

Pour plus d'informations
contactez un conseiller expert au

 **N°Cristal 09 69 32 12 58**

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 16h.

(1) Adaptation du montant des mensualités selon dispositions contractuelles et après acceptation du prêteur, possible dès 6 mois de remboursement. L'évolution de la mensualité est choisie par l'emprunteur : en cas de hausse, la mensualité ne peut pas être supérieure à trois fois le montant de la mensualité d'origine et en cas de baisse être diminuée de plus de 30 % ni inférieure à 50 euros.

(2) Vous pouvez obtenir jusqu'à 2 fois par an le report non consécutif d'une de vos mensualités selon dispositions contractuelles et sous réserve d'être à jour dans vos remboursements. Frais de gestion de 4 % du montant des échéances reportées.

(3) Vous pouvez choisir d'être prélevé entre le 1^{er} et le 28 du mois, sous réserve d'être à jour dans vos remboursements. Le changement de date sera pris en compte dans un délai de 15 jours et effectif à compter de l'arrêt de compte suivant. Seuls deux changements pourront être effectués pendant toute la durée du prêt selon dispositions contractuelles.



Le
point
crédit

« Je sais où j'en suis »



Mon crédit
aujourd'hui



N° DE CONTRAT



DATE DE
SOUSCRIPTION



DURÉE INITIALE
DU PRÊT



MONTANT EMPRUNTÉ